

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 22 janvier 1999

## PROGRAMMES DE PAYS

Point 6 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/99/6/1**  
16 décembre 1998  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## PROGRAMME DE PAYS— BURKINA FASO (2000–2004)

### RÉSUMÉ

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé, confronté à des sécheresses cycliques. Il fait partie des pays les moins avancés (PMA) avec un produit national brut (PNB) par habitant estimé à 300 dollars. Avec un indice de développement humain de 0,221, le Burkina Faso se classe 172ème sur 175 pays considérés en 1997. Près de la moitié de la population (45 pour cent) vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 82 dollars par adulte et par an. Le taux de mortalité infantile (zéro à cinq ans) est de 93,7 pour 1 000, l'espérance de vie à la naissance de 48 ans et l'indice global de la FAO (1993/95) d'insécurité alimentaire des ménages de 80,1.

Le schéma de stratégie de pays (SSP) pour le Burkina Faso a été présenté au Conseil d'administration du PAM lors de sa deuxième session ordinaire en mai 1998 (WFP/EB.2/98/4/1). Le Conseil a recommandé la préparation d'un programme de pays pour la période 2000-2004 sur la base du SSP tout en soulignant que la priorité devrait être accordée au développement des ressources humaines (alimentation complémentaire des groupes vulnérables et alphabétisation des adultes). Le Conseil a approuvé la stratégie de ciblage géographique et sectoriel définie dans le SSP et noté que la composante Cantines scolaires ne sera pas prise en compte dans ce programme. Le soutien aux activités des femmes et l'approche participative ont été fortement encouragés et il a été recommandé de procéder à une étude sur l'impact de l'aide alimentaire sur les marchés locaux avant la préparation du programme de pays. Le Conseil a également recommandé l'intégration du programme de pays dans le futur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Les recommandations du Conseil d'administration du PAM ont été prises en compte pour la formulation du présent programme de pays.

Le programme de pays du PAM sera mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat renforcé, particulièrement avec des organismes des Nations Unies, par le biais de programmes conjoints. Les activités du programme s'appuient sur les orientations de la Note de stratégie nationale (NSN).

Le programme de pays cible les zones rurales des régions sahéliennes, du plateau central et du sud-est. Il s'articule autour de trois axes d'intervention: la santé, l'éducation de base (alphabétisation) et le développement rural. Il vise à: a) atténuer la vulnérabilité des populations rurales pauvres face à l'insécurité alimentaire et aux effets de la sécheresse; b) favoriser l'alphabétisation des femmes; et c) améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des femmes et des enfants dans les zones ciblées.

L'exécution de ce programme dépendra du niveau des ressources disponibles. Les coûts opérationnels directs sont estimés à 19 millions de dollars, auxquels s'ajouteront les coûts d'appui directs (estimés à 1,5 million de dollars) et les coûts d'appui indirects (calculés sur la base des taux de recouvrement approuvés par le Conseil d'administration). Les ressources pour les activités fondamentales sont réparties à raison de 40 pour cent au secteur des soins de santé primaires, 40 pour cent au secteur de l'éducation (alphabétisation) et 20 pour cent au secteur du développement rural.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional:      M. Zejjari      tel.: 066513-2201

Chef, OSA/3:      O. Sarroca      tel.: 066513-2505

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



## ORIENTATION STRATEGIQUE: INSECURITE ALIMENTAIRE ET PAUVRETE

1. Le programme de pays s'inscrit dans le cadre de la politique économique et sociale du gouvernement, telle que définie dans la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (1996-2005). Il appuie plus particulièrement la politique gouvernementale de santé, d'éducation et la stratégie de développement agricole durable pour l'horizon 2010. Il s'intègre également dans les programmes conjoints des Nations Unies pour l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaires (1999-2003) et pour l'appui à l'éducation de base (1999-2003).
2. Dans ce programme de pays, l'appui du PAM au secteur de l'éducation de base se fera au moyen du volet Alphabétisation. La composante Cantines scolaires prévue dans le SSP, mais largement appuyée par un autre donateur, ne sera donc pas prise en compte.
3. Le programme de pays du PAM, qui couvre une période de cinq ans (2000–2004), coïncidera avec la seconde phase de la NSN (2001–2005), adoptée par le gouvernement en juillet 1997.

## LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM: REPONSES PRIORITAIRES A LEURS BESOINS

### Insécurité alimentaire, pauvreté et vulnérabilité

4. La pauvreté est très répandue au Burkina Faso et une étude réalisée par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale entre 1994 et 1995 montre que près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, estimé à 41 099 FCFA (soit 82 dollars<sup>1</sup>) par adulte et par an. La pauvreté est principalement concentrée dans les zones rurales, et les régions du Sahel, du plateau central et du sud-est sont les plus touchées. Les agriculteurs sont extrêmement pauvres, notamment ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance et ceux qui sont tributaires d'une seule culture. Les femmes comptent également parmi les plus pauvres et elles n'ont qu'un accès limité aux services sociaux de base (santé, éducation). Bien que représentant plus de la moitié de la population (52 pour cent), elles sont très actives, mais sont malheureusement victimes de préjugés socio-culturels qui limitent leur accès à la terre et aux crédits. Les résultats de l'étude socio-économique différenciée par sexe réalisée par le bureau du PAM en février 1998 dans cinq provinces (Sourou, Nahouri, Yatenga, Gourma et Oudalan) ont confirmé que les femmes, pour sortir de leur misère, sont généralement obligées de mener de multiples activités qui ne génèrent que de très faibles revenus.
5. Le niveau de fréquentation des structures sanitaires est encore très bas, surtout en zone rurale, et le taux de mortalité (16,4 pour 1 000) demeure élevé. Le taux d'alphabétisation est très faible (22 pour cent), avec des inégalités importantes entre les villes (60 pour cent) et les campagnes (15 pour cent), ainsi qu'entre les hommes (30 pour cent) et les femmes (15 pour cent).

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En août 1998, un dollar des Etats-Unis équivalait à 550 francs CFA.



6. La production céréalière au Burkina Faso dépend pour une large part des précipitations, et le taux de croissance démographique est supérieur à celui de la production céréalière (trois pour cent contre 2,3 pour cent), ce qui crée une situation de déficit céréalier chronique; en outre, 19 pour cent de la population vit en état d'insécurité alimentaire chronique. La malnutrition est omniprésente et particulièrement grave parmi les enfants de moins de cinq ans, où elle atteint un taux de 29 pour cent.

### **Stratégies du gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et atténuer les effets des catastrophes**

7. La stratégie de développement du gouvernement définie dans la Lettre d'intention place en tête de ses priorités la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Des mesures ont été prises pour accroître la production et satisfaire les besoins d'une population qui ne cesse de croître. Outre ces mesures, le gouvernement a adopté une politique visant à relever les revenus des plus démunis, et particulièrement ceux des femmes. Des actions ont été engagées en leur faveur pour augmenter le niveau de leurs revenus et améliorer leur accès à l'alimentation et aux services sociaux de base, et un Ministère de la promotion de la femme a été créé en 1997. Ce ministère a élaboré un plan d'action (1998–2000) afin d'accroître la participation des femmes aux activités de développement et assurer leur promotion sociale et économique. L'accès des femmes au crédit a été amélioré grâce à la mise en place d'un Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes.
8. Pour faire face à la sécheresse et aux autres aléas climatiques, le gouvernement a mis en place des structures nationales de prévention et de gestion des crises: le Système d'alerte précoce (SAP), le Comité de coordination de l'information, la Société nationale de gestion du stock de sécurité (SONAGESS) et le Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation. Ces structures s'efforcent d'identifier les zones à risque, effectuent des évaluations de la vulnérabilité dans le pays et gèrent le stock national de sécurité. Les bailleurs de fonds et le gouvernement ont estimé toutefois que la situation nécessite des réponses dépassant le simple cadre des instruments de prévention des crises. C'est pourquoi des réflexions et consultations ont récemment été menées en vue de l'élaboration d'une stratégie de croissance agricole durable. Un document d'orientation stratégique de l'agriculture a déjà été adopté et une étude entreprise en vue de l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire qui sera complétée par un plan d'action céréalier.

### **Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire**

9. Pour combler le déficit céréalier, le gouvernement continue de solliciter l'aide alimentaire. Les conditions d'octroi de l'aide alimentaire au Burkina Faso sont établies par un organe mixte donateurs/gouvernement. L'aide alimentaire totale reçue annuellement par le Burkina Faso s'élève à 35 000 tonnes dont environ 25 pour cent sont fournies par le PAM. Avec la diminution des ressources ces dernières années, l'aide-projet s'oriente davantage vers les zones déficitaires très pauvres. En cas de sécheresse, l'assistance alimentaire est fournie sous forme d'aide-programme comportant des ventes par appel d'offres et la constitution de fonds de contrepartie. Des rencontres régulières entre le gouvernement et les partenaires intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire sont organisées dans le cadre du Comité de réflexion et de suivi de la politique céréalière. En cas de déficit céréalier important, comme cela a été le cas pendant la campagne agricole 1997/98, le gouvernement et ses partenaires facilitent la mise en place de banques de céréales dans les zones déficitaires ainsi que leur approvisionnement. Cette stratégie s'est avérée utile pour faire face aux crises et remplace avantageusement les distributions gratuites d'aide alimentaire d'urgence.



## Relation avec la Note de stratégie nationale

10. La Note de stratégie nationale (NSN) adoptée par le gouvernement en juillet 1997 est le fruit d'une longue concertation avec le système des Nations Unies. Elle définit les domaines prioritaires d'assistance dans lesquels le gouvernement souhaite concentrer l'aide coordonnée du système des Nations Unies. La NSN indique également les stratégies d'aide adoptées par les organismes des Nations Unies, lesquelles sont axées sur les cinq objectifs prioritaires suivants, définis par le Burkina Faso:
- a) sécurité économique;
  - b) sécurité sanitaire;
  - c) sécurité alimentaire;
  - d) sécurité environnementale;
  - e) sécurité individuelle et politique.
11. L'éducation de base (alphabétisation), en raison de son caractère transversal, a été prise en compte dans les cinq objectifs prioritaires. Les activités du programme de pays dans leur ensemble tendent à atteindre les objectifs ci-dessus et s'intègrent ainsi aux différentes composantes de la NSN. Elles s'appuient sur les orientations de celle-ci et contribuent à la lutte contre la pauvreté, de concert avec les actions menées par les autres organismes des Nations Unies.

## Coopération avec les organismes des Nations Unies, les autres donateurs et les ONG

12. De nombreux organismes bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des ONG, mettent en oeuvre dans les secteurs d'intervention du PAM des programmes de lutte contre la faim et la pauvreté. Au niveau du projet de développement rural, plusieurs partenaires bilatéraux, multilatéraux et ONG participent aux activités d'aménagement des ressources naturelles. Le PNUD, la FAO, l'UNICEF, l'Allemagne, les Pays-Bas, et les ONG "Plan de parrainage international" et "Six S" appuient les activités de conservation des eaux et des sols. L'Union européenne, les Pays-Bas, la Banque mondiale, la Mission catholique et le Plan de parrainage international interviennent également dans les activités d'aménagement des ressources en eau. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'aide alimentaire du PAM appuie les microréalisations financées par la Banque mondiale. L'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, les ONG "Médecins sans frontières" et "Pharmaciens sans frontières" fournissent un appui technique et financier important dans les domaines de la santé et de la nutrition. Le FNUAP et l'UNESCO assurent la fourniture de matériel didactique, d'équipements et la formation de superviseurs/ animateurs pour les programmes d'alphabétisation, tandis que la Coopération suisse est le principal bailleur de fonds qui rétribue les animateurs dans les centres d'alphabétisation.



13. La collaboration entre le PAM et les autres partenaires du système des Nations Unies, qui a été établie dans le passé de manière informelle sur le terrain, sera formalisée et intensifiée dans le cadre d'une programmation conjointe dans les secteurs de la santé et de l'éducation de base. La programmation conjointe dans le secteur de la santé regroupera le PAM, le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS, tandis que la programmation conjointe pour l'éducation de base réunira le PAM, le FNUAP, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF. Les réunions mensuelles des responsables de ces organismes et les deux retraites organisées en 1997 et 1998 ont porté à la définition de ces programmes conjoints. Ces rencontres ont également permis de renforcer la concertation et la coordination grâce à la mise en place de sous-comités techniques de coordination des programmes, de l'urgence et des secours humanitaires, de l'administration et de la communication.
14. Les documents de programmation conjointe ont été formulés avec la participation de tous les organismes impliqués. Pour l'exécution de chacun de ces programmes, il est prévu de mettre en place un bureau de coordination. Le bureau du PNUD coordonnera la programmation conjointe, s'assurera de la disponibilité des ressources des différents organismes et développera un mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation. Cette programmation conjointe facilitera la mise en oeuvre du futur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), dont le démarrage est prévu en janvier 1999 et auquel le PAM prendra une part active.

## EVALUATION DES ACTIVITES PASSES ET PRESENTES DU PAM

15. Le montant total de l'aide fournie par le PAM depuis 1964 s'élève à 130,9 millions de dollars dont 114,1 millions pour des projets de développement, 14,1 millions pour des opérations d'urgence et 2,7 millions pour des projets d'intervention prolongée en faveur des réfugiés. Dès le début, les interventions du PAM ont été orientées en grande partie vers le développement socio-économique du monde rural. Des activités d'appui au secteur de la santé ont également été menées.
16. Dans le cadre du projet vivres-contre-travail, les populations rurales ont bénéficié de l'aide alimentaire sous forme de repas pris en commun lors de travaux collectifs. Il a été constaté que le mode d'utilisation de cette aide renforce la cohésion sociale et favorise la participation au travail. L'approche participative adoptée par le projet, et qui constitue d'ailleurs l'un de ses atouts majeurs, permet aussi aux populations bénéficiaires de s'approprier leurs réalisations une fois le projet terminé. Les provinces les plus vulnérables, où les populations souffrent de carences en micronutriments et où les infrastructures sanitaires sont insuffisantes et peu fréquentées, ont bénéficié de l'assistance du PAM dans le cadre du projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables. L'assistance aux réfugiés touareg, notamment par le biais des opérations d'urgence, a effectivement atteint le groupe cible et a permis d'améliorer l'état nutritionnel, surtout chez les enfants, et l'état de santé des populations dans les camps.
17. Les activités du PAM ont contribué à un meilleur approvisionnement des zones rurales déficitaires. Cela a été confirmé par l'étude sur l'impact de l'aide alimentaire du PAM sur les marchés locaux effectuée en juillet 1998 et portant sur les cinq dernières années. Cette étude a démontré que l'effet de l'aide alimentaire était essentiellement fonction des zones d'intervention. Dans les zones déficitaires, l'aide alimentaire a un effet stabilisateur sur les prix des céréales, surtout en période de soudure, bien qu'il soit très localisé et de courte durée. En outre, les quantités fournies ne sont pas assez importantes pour créer des perturbations dans les circuits de commercialisation. Quant à l'impact de l'aide alimentaire





sur les marchés dans les zones excédentaires, il a été constaté que les achats locaux de denrées effectués par le PAM n'ont pas entraîné d'évolution des prix, ni de pénuries céréalieres sur les marchés burkinabés.

18. La réalisation des projets de développement rural du PAM, ainsi que ceux d'assistance aux groupes vulnérables et aux réfugiés, a confirmé le bien-fondé des domaines d'intervention retenus dans le présent programme. Dans les zones déficitaires ayant des difficultés d'accès aux marchés, les activités du PAM se sont avérées être un moyen efficace d'appui aux actions de développement communautaire. Elles ont contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des ménages. Différentes évaluations ont fait ressortir que l'aide alimentaire a joué un rôle indéniable dans la conduite des activités de développement et contribué à atténuer la vulnérabilité des populations et atténuer les effets des catastrophes. En cas de déficits alimentaires importants, comme cela s'est produit en 1995/96 et 1997/98, le PAM a pu intervenir de façon efficace tout simplement en intensifiant les activités de ses projets de développement en cours dans les zones les plus touchées, évitant ainsi des distributions gratuites d'aide alimentaire d'urgence.
19. Cependant, quelques faiblesses ont été relevées dans l'exécution des projets du PAM. L'étendue des zones d'intervention, la multiplicité et la variété des activités entreprises, la lourdeur administrative, la centralisation des décisions d'approbation, l'insuffisance des apports (humains et budgétaires) du gouvernement ont perturbé l'exécution du projet de développement rural. Compte tenu du caractère récent du projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables qui a démarré en septembre 1996, il est prématuré de mesurer à ce stade tous ses effets et son impact sur la malnutrition. L'évaluation effectuée par le PAM en septembre 1998 confirme que l'aide alimentaire au projet est pertinente, moyennant des réajustements en matière de ciblage des zones bénéficiaires, de critères de sélection des bénéficiaires, de matériel de suivi-évaluation et de formation en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC) reposant sur une approche participative. Par ailleurs, il est recommandé de former le personnel du projet à mieux atteindre les objectifs du projet. Le programme de pays tiendra compte des leçons tirées des expériences passées.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM ET CIBLAGE**

20. Les secteurs d'intervention du programme de pays ont déjà bénéficié de l'assistance du PAM dans le cadre de projets approuvés par le Conseil d'administration. Les activités ont été réaménagées et recentrées sur le plan géographique pour être axées sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire, l'objectif étant de répondre davantage aux préoccupations des populations et de tenir compte des besoins de programmation conjointe. Le programme de pays est basé sur les priorités du gouvernement et les programmes des autres organismes des Nations Unies; il met l'accent sur le développement des ressources humaines et le développement rural. Par ailleurs, les objectifs du programme de pays s'inscrivent dans la stratégie globale adoptée par le PAM au Sahel, qui consiste à renforcer les projets de développement dans les zones déficitaires, afin de prévenir les crises alimentaires et d'atténuer leurs effets lorsqu'elles surviennent. Grâce au présent programme de pays, l'aide du PAM sera concentrée dans les zones les plus pauvres, avec les objectifs suivants:
- a) amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations et en particulier des groupes vulnérables;



- b) amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres par l'alphabétisation et le développement d'activités visant la protection de l'environnement;
  - c) amélioration de l'approvisionnement des zones déficitaires ayant des problèmes d'accès aux marchés;
  - d) atténuation de la vulnérabilité des populations et des groupes exposés à l'insécurité alimentaire et aux effets de la sécheresse.
21. Dans le cadre de ce programme de pays, l'aide alimentaire du PAM aura les rôles et fonctions suivants:
- a) dans le secteur de la santé: i) inciter les futures mères et les mères allaitantes à participer plus régulièrement, avec leurs enfants, aux consultations prénatales et infantiles; ii) offrir aux bénéficiaires un complément nutritionnel ainsi qu'un transfert de revenus.
  - b) Dans le secteur de l'alphabétisation: i) encourager les populations des zones ciblées, notamment les femmes, à participer aux cours d'alphabétisation; ii) offrir aux bénéficiaires un complément alimentaire.
  - c) Dans le secteur du développement rural: i) encourager les populations rurales à entreprendre des travaux de conservation des sols, d'aménagement des ressources en eau et de construction d'infrastructures sanitaires et éducatives; ii) offrir un complément alimentaire aux populations ciblées, par le biais des banques céréalières et des repas pris en commun lors des travaux communautaires.
22. Conformément au SSP, l'intervention du PAM ciblera les régions les plus pauvres et exposées à l'insécurité alimentaire (régions sahéniennes, plateau central et du sud-est). Les activités de soins de santé primaires et d'alphabétisation seront mises en œuvre dans les 11 provinces les plus pauvres du pays (voir carte à l'annexe I). Des appuis seront apportés au secteur du développement rural dans 25 des 45 provinces du pays les plus déficitaires en eau où la situation alimentaire est précaire. Des données sur la vulnérabilité dans la zone d'intervention du programme de pays seront collectées, analysées et synthétisées en vue de l'établissement d'une carte qui aidera à affiner le ciblage. Dans ces régions, les groupes cibles seront spécialement les ruraux pauvres, les femmes et les enfants victimes de l'insécurité alimentaire.
23. Les activités de développement rural aideront, entre autres, à la mise en place d'infrastructures sanitaires et éducatives. Les cours d'alphabétisation permettront aux bénéficiaires des centres de santé de mieux assimiler les notions d'éducation sanitaire et nutritionnelle. Grâce à ces cours, les membres des groupements villageois recevront des rudiments de gestion nécessaires au bon fonctionnement des banques céréalières, à la planification des activités d'entraide communautaire et à la gestion des denrées. Ces activités se complètent ainsi dans la même zone et en faveur des mêmes groupes cibles pour assurer la cohérence de l'intervention du PAM.





## ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

### Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

24. La contribution du PAM dans le cadre de ce programme de pays (2000–2004), qui dépendra du niveau des ressources disponibles, est estimée à 34 646 tonnes de denrées pour un coût opérationnel direct de 19 millions de dollars. Il faudra y ajouter les coûts d'appui directs (estimés à 1,5 million de dollars) ainsi que les coûts d'appui indirects calculés sur la base des taux de recouvrement approuvés par le Conseil d'administration (voir annexe III). Quelque 180 105 personnes bénéficieront annuellement de ce programme.
25. L'affectation des ressources et les priorités ont été définies en fonction des stratégies du gouvernement exposées dans des documents d'orientation, en tenant compte de la Définition de la mission du PAM et de ses Engagements en faveur des femmes. Sur cette base, la santé, l'éducation de base (alphabétisation) et le développement rural sont apparus comme pouvant améliorer les conditions de vie et l'état nutritionnel des plus pauvres (surtout des femmes et des filles) dans les régions les plus défavorisées. La mise en œuvre des projets de développement dans ces zones vulnérables permettra de disposer de mécanismes d'atténuation de la vulnérabilité et d'intervention en cas de crise. La part allouée à la valorisation des ressources humaines (santé et alphabétisation) représentera 80 pour cent et celle allouée au développement rural 20 pour cent. (Les besoins en ressources du programme et leur affectation figurent aux annexes III et V).
26. La préparation du programme de pays a tiré profit des expériences passées, en particulier des recommandations de l'évaluation du projet 3326.01 "Développement rural" effectuée en juin 1997. Elle a aussi bénéficié de rencontres régulières avec des partenaires multilatéraux, bilatéraux et des ONG qui ont permis de mieux définir les orientations ainsi que les possibilités de programmation conjointe. Extrêmement précieux à cet égard ont été les résultats de la mission locale PAM/gouvernement qui, en mars 1998, a analysé sur le terrain, avec les groupements villageois, la réorientation des interventions. L'étude socio-économique sur les questions liées à la problématique hommes-femmes, effectuée par le bureau du PAM en février 1998, a permis de mieux définir les modalités d'implication des femmes. De même l'impact de l'aide alimentaire du PAM sur les marchés (voir paragraphe 17) a été analysé en juillet 1998 sur la base d'une étude effectuée par le bureau du PAM. Celle-ci a permis de s'assurer qu'aucun effet perturbateur sur les marchés locaux ne sera imputable à l'intervention du PAM. Enfin, la préparation du programme de pays a bénéficié de la collaboration des départements techniques des ministères concernés par sa mise en œuvre (santé, éducation de base, agriculture et promotion de la femme).

### Activité fondamentale No 1: Soutien aux soins de santé primaires

27. Le secteur de la santé se caractérise par un faible accès aux soins de santé primaires et des indicateurs sanitaires alarmants. Seulement 25 pour cent des enfants sont complètement vaccinés et 30 pour cent seulement du potentiel des services de santé sont utilisés. Le taux de prévalence de la malnutrition est de 29 pour cent pour les enfants de moins de cinq ans et de 15 pour cent pour les femmes de 16 à 45 ans.



28. L'accroissement des taux de fréquentation des structures sanitaires par les populations pauvres et la généralisation des soins de santé primaires sont parmi les objectifs prioritaires du gouvernement. Pour aider celui-ci dans sa politique, un projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables a été mis en place par le PAM en 1996 pour une durée de quatre ans. Dans le cadre de ce projet, une alimentation complémentaire et une éducation sanitaire et nutritionnelle sont fournies aux populations à risque vivant dans les zones où la fréquentation des structures sanitaires est faible. Son objectif est de contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative de Bamako qui vise à promouvoir l'accès de tous aux soins de santé primaires. L'aide alimentaire du PAM permettra de fournir un apport nutritionnel aux enfants mal nourris, apportera un complément alimentaire aux ménages comprenant des futures mères et des mères allaitantes et incitera les femmes des zones ciblées à fréquenter les centres de santé.
29. Les activités du PAM seront recentrées exclusivement sur les 11 provinces à forte prévalence de pauvreté (voir carte à l'annexe I) et s'intégreront ainsi dans le programme conjoint des Nations Unies "Soins de santé primaires" qui regroupera le PAM, le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS pour la période 1999-2003. La formulation de ce programme conjoint a déjà commencé.
30. Le projet est essentiellement axé sur les femmes (environ 70 pour cent des bénéficiaires sont des futures mères, des mères allaitantes et des fillettes). Pour améliorer le taux de fréquentation des structures sanitaires par les femmes et des actions entreprises, le PAM s'engage à mettre en place des groupes-relais composés de personnes influentes: leaders d'opinions, religieux. Ces groupes auront pour rôle d'animer les causeries villageoises sur la santé et la nutrition, de sensibiliser et d'informer les populations sur les activités du projet et la nécessité de leur participation aux activités mises en œuvre par les structures sanitaires. Le PAM fera appel également aux animatrices des ONG et associations actives pour renforcer les activités des groupes-relais.
31. L'activité fondamentale No 1 nécessite un engagement de 14 139 tonnes de denrées soit 11 778 tonnes de farine de maïs/sorgho, 590 tonnes d'huile, 1 624 tonnes de haricots et 147 tonnes de sel pour un coût de 7,6 millions de dollars pour le PAM et 343 887 dollars pour le gouvernement. Ce coût inclut le transport extérieur et intérieur, ainsi que les frais d'entreposage et de manutention. Dans le cadre de ce projet, 22 290 personnes (enfants mal nourris, futures mères et mères allaitantes) recevront des rations sèches par an (voir éléments du programme à l'annexe IV). Les composantes, les objectifs immédiats, les organismes d'exécution, les résultats escomptés, les régions et groupes cibles et les coûts sont décrits ci-après, ainsi qu'aux annexes III, IV et V.



### ACTIVITÉ FONDAMENTALE NO 1: SOUTIEN AUX SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES (40 pour cent)

Composantes	Objectifs immédiats	Résultats escomptés	Régions et groupes cibles	Organes d'exécution
Alimentation complémentaire des groupes vulnérables	Fournir une alimentation complémentaire aux enfants souffrant de malnutrition, aux futures mères et aux mères allaitantes	Rations sèches: 21 175 enfants mal nourris, futures mères et mères allaitantes, par an	Régions pauvres à insécurité alimentaire (11 provinces ont été ciblées)	Ministère de la santé
Information, éducation et formation des femmes en matière de santé et de nutrition	Encourager les femmes à fréquenter régulièrement les structures de santé	Repas cuisinés pour 1 115 enfants souffrant de malnutrition grave et leurs accompagnatrices, par an	Enfants souffrant de malnutrition modérée	Direction régionale de la santé
	Augmenter la disponibilité alimentaire des ménages comprenant des groupes à risque	Education sanitaire et nutritionnelle à 6 575 femmes, par an	Futures mères et mères allaitantes	Projets de partenaires (Nations Unies, organismes bilatéraux, ONG)
	Contribuer aux efforts d'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes dans les centres de santé		Enfants souffrant de malnutrition grave et hospitalisés  Accompagnatrices d'enfants souffrant de malnutrition grave	

### Activité fondamentale No 2: Soutien à l'éducation de base (alphabétisation)

32. Au Burkina Faso, le taux d'alphabétisation demeure faible (22 pour cent) malgré les efforts déployés par le gouvernement. Environ trois personnes sur quatre sont encore analphabètes (85 pour cent des femmes contre 70 pour cent des hommes). Les taux d'alphabétisation les plus faibles s'observent chez les personnes d'un âge avancé (45 à 50 ans), chez les pauvres et chez les agriculteurs. Sur le plan géographique, les taux d'alphabétisation des provinces ciblées restent largement en dessous de la moyenne nationale. Ils sont de 14 pour cent pour le sud-est, de 13 pour cent pour le plateau central et seulement de six pour cent pour la zone sahélienne du nord.
33. Face à cette situation, le gouvernement a décidé d'accorder la priorité à l'éducation de base et à l'alphabétisation. Les objectifs qu'il s'est fixés dans le plan décennal de développement de l'éducation de base 1998–2007 sont les suivants:
- a) accroître l'accès à l'éducation de base (l'alphabétisation) et réduire les disparités sociales et géographiques;
  - b) porter le taux d'alphabétisation à 40 pour cent en l'an 2007.
34. Pour appuyer les efforts du gouvernement, le PAM prévoit d'accroître le niveau des ressources allouées jusqu'à présent à l'alphabétisation dans le cadre du projet de



développement rural en cours, et d'en faire une activité fondamentale à part entière. Cette activité fondamentale constituera le volet alimentaire du programme conjoint des Nations Unies de soutien à l'éducation de base. Ce programme, qui regroupe le FNUAP, le PAM, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF pour la période 1999-2003, est en cours de finalisation. Il prévoit, entre autres, la fourniture du matériel didactique pour les programmes d'alphabétisation, la formation des superviseurs et animateurs, et la fourniture d'équipements à l'Institut national d'alphabétisation. Il est à noter qu'en plus de la collaboration avec les organismes des Nations Unies, l'exécution de ce projet bénéficiera du soutien de nombreux partenaires bilatéraux: Coopération suisse, Coopération autrichienne, Office allemand de coopération technique (GTZ), Adventist Development and Relief Agency (ADRA), et de nombreuses ONG locales. L'assistance du PAM sera axée essentiellement sur les centres d'alphabétisation des 11 provinces où les taux d'alphabétisation sont les plus faibles, et qui sont également à forte prévalence de pauvreté. En encourageant la fréquentation des centres, elle contribuera à accroître l'accès à l'alphabétisation, à réduire le taux d'abandon et les disparités et à porter le taux d'alphabétisation de 22 à 40 pour cent en 2007. Les centres permanents d'alphabétisation de l'Etat, ainsi que ceux des partenaires au développement, sont généralement situés dans un rayon de 10 à 15 kilomètres autour des villages. Dans ces centres, les vivres soutiennent la formation dispensée par des animateurs pendant la période sèche. Quelque 107 530 bénéficiaires (adultes de 16 ans et plus, principalement des femmes) y compris les accompagnatrices assurant la garde des bébés pendant les sessions, recevront chaque année les rations alimentaires du PAM sous forme de repas cuisinés dans les centres. (Voir éléments du programme à l'annexe III). Avec cette activité, le PAM contribuera à l'alphabétisation d'environ six pour cent de la population totale illettrée des 11 provinces d'intervention.

35. Pour bénéficier de l'appui du projet, des quotas en termes d'effectifs (entre 60 et 80 pour cent de femmes) seront exigés des centres d'alphabétisation. Le PAM fournira également un appui aux groupements de femmes qui mènent des activités d'alphabétisation sur le terrain. Ces groupements sont déjà implantés dans la province du Kouritenga. Le PAM s'inspirera de leur expérience et favorisera l'application de leurs initiatives dans d'autres provinces du pays.
36. L'activité fondamentale No 2 nécessite la mobilisation de 14 189 tonnes de denrées soit 12 036 tonnes de farine de maïs/sorgho, 581 tonnes d'huile, 1 572 tonnes de haricots pour un coût de 7,6 millions de dollars pour le PAM et de 341 745 dollars pour le gouvernement. Ce coût prévoit également le transport extérieur et intérieur ainsi que les frais d'entreposage et de manutention. Les composantes, les objectifs immédiats, les organismes d'exécution, les résultats escomptés, les régions et groupes cibles, et les coûts sont décrits ci-après, ainsi qu'aux annexes III, IV et V.



**ACTIVITÉ FONDAMENTALE NO 2: SOUTIEN À L'ÉDUCATION DE BASE  
(ALPHABÉTISATION) (40 pour cent)**

Composantes	Objectifs immédiats	Résultats escomptés	Régions et groupes cibles	Organes d'exécution
Alphabétisation initiale	Accroître l'accès à l'éducation de base (alphabétisation)	59 950 repas/an cuisinés pour les participants	Zones à forte prévalence de pauvreté, à déficit alimentaire chronique et à très faible demande éducative (11 provinces)	Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
Formation complémentaire de base	Réduire le taux d'abandon	47 580 repas/an cuisinés pour les participants	Ruraux pauvres et analphabètes, particulièrement les femmes et les filles	Institut national d'alphabétisation
	Réduire les disparités entre les sexes et les provinces			Direction provinciale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
	Porter le taux d'alphabétisation de 22 à 40 pour cent en 2007			Partenaires d'alphabétisation (projets des Nations Unies, organismes bilatéraux, ONG)

### Activité fondamentale No 3: Développement rural

37. Le développement rural est confronté à des contraintes d'ordre climatique, socio-économique et matériel qui contribuent à accentuer l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Face à cette situation, le gouvernement s'est fixé deux objectifs prioritaires: le renforcement de la sécurité alimentaire par un accroissement de la production agricole et des revenus et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. La maîtrise de l'eau et l'implantation de banques céréalières figurent parmi les actions que le gouvernement a engagées.
38. L'assistance du PAM à ce projet vient en appui aux efforts du gouvernement. Elle portera principalement sur l'aide aux communautés rurales exposées à l'insécurité alimentaire par la conduite d'activités visant la conservation des eaux et des sols, l'aménagement des ressources en eau, la dotation des banques en céréales et la construction d'infrastructures sanitaires et éducatives. Ces activités, identifiées comme étant prioritaires par la mission d'évaluation et d'analyse PAM/gouvernement dans les zones géographiques ciblées, bénéficient déjà sur le terrain de l'intervention de partenaires multilatéraux (PNUD, FAO, UNICEF, Banque mondiale), bilatéraux (Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas, Suisse) et de nombreuses ONG (Association française des volontaires pour le progrès (AFVP), Six S, Plan de parrainage international, Mission catholique) sous forme d'appui technique et financier (formation, équipement, expertise technique). Par contre, certaines activités, soutenues par le projet lors des phases précédentes, ne seront pas prises en compte dans ce programme. Il s'agit notamment de: la colonisation de nouvelles terres, l'aménagement de périmètres et de bas-fonds, la construction et la réfection des barrages, la formation technique spécialisée et le développement d'infrastructures rurales non scolaires et sanitaires.
39. Pour améliorer le taux de participation des femmes aux activités de ce projet, les dispositions spécifiques suivantes seront prises: la priorité sera accordée aux groupements



mixtes et féminins dans la sélection des programmes provinciaux. Un système de quotas en termes d'effectifs (50 à 60 pour cent) sera instauré et appliqué conjointement par le PAM et le gouvernement dans la sélection des requêtes soumises par les groupements mixtes. En ce qui concerne les banques céréalières, la priorité sera accordée à celles qui sont gérées par les groupements féminins. Le PAM s'engage également, dans le cadre de ce programme, à confier progressivement aux femmes la gestion des vivres. En plus des activités de formation des partenaires techniques dans le domaine de la problématique hommes-femmes, d'autres activités d'information sur le PAM ainsi que sur le projet et les procédures de distribution des vivres seront menées dans la zone d'intervention au profit des populations cibles.

40. Des discussions sont en cours au sein du système des Nations Unies pour la mise en place d'un groupe thématique "Développement rural et sécurité alimentaire" qui étudiera les possibilités de formulation et de mise en œuvre d'un programme conjoint. L'aide alimentaire du PAM constituera une incitation pour les groupements villageois et les associations de femmes qui participent volontairement aux travaux communautaires. Ces travaux sont effectués pendant la période sèche (décembre à mai) lorsque les paysans ne sont pas occupés à des tâches agricoles individuelles. L'aide du PAM constituera également un fonds de démarrage pour les activités de sécurité alimentaire au niveau villageois. Il est à noter que les banques céréalières prévues dans ce projet constitueront principalement des stocks de sécurité villageois; elles ne joueront pas de rôle notable de stabilisation des marchés. L'objectif visé à terme est d'améliorer la gestion des ressources naturelles et l'accès aux vivres des zones chroniquement déficitaires. Le PAM assurera la livraison des vivres aux bénéficiaires qui les utiliseront sous forme de repas cuisinés pendant l'exécution des travaux. Cette assistance alimentaire permettra aux paysans de constituer des réserves à partir de leurs récoltes généralement insuffisantes et de faire face à la période de soudure (juin-août).
41. L'activité fondamentale No 3 nécessite la mobilisation de 6 318 tonnes de denrées, soit 4 292 tonnes de farine de maïs/sorgho, 552 tonnes d'huile et 1 474 tonnes de légumes secs pour un coût évalué à 3,8 millions de dollars pour le PAM et à 2 280 695 dollars pour le gouvernement. Ce coût prévoit également le transport extérieur et intérieur ainsi que les frais d'entreposage et de manutention. Quelque 50 285 personnes bénéficieront chaque année des rations alimentaires (voir élément du programme à l'annexe III) et le projet couvrira les 25 provinces des régions sahéniennes, du plateau central et du sud-est (voir carte à l'annexe I). Les composantes, les objectifs immédiats, les organismes d'exécution, les résultats escomptés, les régions et groupes cibles, et les coûts sont décrits ci-après, ainsi qu'aux annexes III, IV et V.





### ACTIVITÉ FONDAMENTALE NO 3: DÉVELOPPEMENT RURAL (20 pour cent)

Composantes	Objectifs immédiats	Résultats escomptés	Régions et groupes cibles	Organes d'exécution
<b>Sous-projet I: Appui à l'aménagement des ressources naturelles et à la protection de l'environnement (75 pour cent de l'engagement total)</b>	Protéger, récupérer et valoriser les terres dégradées	<b>Sous-projet I</b> Ouvrages en pierre 14 300 hectares Seuils en enrochement, 398 unités	Zones à forte prévalence de pauvreté et à insécurité alimentaire (régions sahéliennes, plateau central, sud-est du pays)	Ministère de l'agriculture Ministère de la santé Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
1.1. Conservation des sols et des eaux (70 pour cent)	Augmenter la disponibilité des ressources en eau	Puits 31 383 mètres	Groupements villageois	Secrétariat permanent aux aides du PAM
Ouvrages en pierre (60 pour cent)	Renforcer la sécurité alimentaire des villages à travers la dotation de banques céréalières en stock initial (10 tonnes chacune)	Petites retenues d'eau 445 hectares	Associations de femmes	Direction régionale de l'agriculture  Direction régionale de la santé
Seuils en enrochement (10 pour cent)				
1.2. Aménagement des ressources en eau (30 pour cent)	Equiper les villages en infrastructures sanitaires et éducatives	<b>Sous-projet II</b> Banques céréalières, 63 unités		Direction provinciale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
Fonçage et curage de puits (20 pour cent)		<b>Sous-projet III</b> Centres de santé et dispensaires, 44 unités		Fonds de l'eau et de l'équipement rural
Construction de petites retenues d'eau (10 pour cent)		Ecoles 444 unités		Projets des partenaires (Nations Unies, organismes bilatéraux, ONG)
<b>Sous-projet II: Dotation de villages en capital céréalière (10 pour cent)</b>				
Dotation de banques céréalières (100 pour cent)				
<b>Sous-projet III: Construction d'infrastructures sanitaires et éducatives (15 pour cent)</b>				
Construction de centres de santé et de dispensaires (15 pour cent)				
Construction d'écoles (85 pour cent)				



## CONTEXTE D'EXECUTION DU PROGRAMME

### Environnement économique et social

42. Afin de relancer la croissance et l'emploi, le gouvernement a mis en place, depuis 1991, des programmes d'ajustement structurel avec l'assistance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces programmes ont été accompagnés d'un volet "dimension sociale" visant à atténuer leurs effets négatifs sur la population et à mettre en oeuvre avec efficacité les plans de lutte contre la pauvreté. Une table ronde des bailleurs de fonds sur les secteurs sociaux est aussi prévue dans le courant du second semestre 1998. Cette table ronde, dont les documents ont déjà été finalisés, porte notamment sur l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'emploi et la population. Elle a pour objectifs de faire le point de la situation dans chaque secteur, de proposer des politiques plus adéquates et d'assurer le financement des programmes et projets.

### Principaux problèmes et risques

43. Les sécheresses risquent d'entraver l'exécution du programme. Les situations d'insécurité alimentaire provoquées par les catastrophes qu'a connues le Burkina Faso par le passé ont souvent conduit à privilégier les opérations d'urgence au détriment des autres activités. Un tel fléau pourrait donc entraîner un changement dans l'exécution du programme et remettre en cause la stratégie de ciblage géographique. La pratique a également montré que la faible capacité institutionnelle du gouvernement, les contraintes budgétaires et l'insuffisance du personnel constituent des facteurs importants de risque. L'apport du gouvernement étant lié à ses ressources financières, une restriction ou un déficit budgétaire affaiblirait davantage ses capacités d'exécution. L'exécution du programme pourrait également souffrir de la diminution des ressources du PAM pour le développement. Toutefois, la perspective de mise en oeuvre des programmes conjoints avec les autres partenaires du système des Nations Unies devrait contribuer à minimiser ces risques.

## GESTION DU PROGRAMME

### Examen préalable

44. Conformément au cycle de projets du PAM, les activités proposées dans le programme de pays feront l'objet d'un examen préalable sous la supervision générale du représentant du PAM. Les services techniques gouvernementaux seront étroitement associés au processus qui utilisera au mieux les compétences locales (consultants) et, s'il y a lieu, l'expertise des institutions spécialisées des Nations Unies (FAO, UNESCO, BIT, OMS):

- i) **Activité fondamentale No 1** "Soins de santé primaires". La formulation de cette activité tiendra compte des recommandations de la mission d'évaluation qui s'est rendue au Burkina Faso en septembre 1998.
- ii) **Activité fondamentale No 2** "Alphabétisation". La mission d'examen préalable aura notamment pour tâche de vérifier l'adéquation entre le niveau de ressources proposé et les capacités d'exécution et d'absorption des structures nationales.
- iii) **Activité fondamentale No 3** "Développement rural". La formulation de cette activité sera basée sur les conclusions de la mission locale conjointe d'examen préalable, mentionnée aux paragraphes 26 et 48. En fonction des conclusions et recommandations des missions d'examen préalable des trois activités fondamentales, le



bureau du PAM au Burkina Faso procédera éventuellement à une réallocation des ressources entre les différents secteurs, dans la limite de 10 pour cent de l'allocation/répartition actuelle.

45. Le bureau de région du PAM pour le Sahel fournira l'appui technique pour la formulation des résumés d'activités. Les différents résumés seront examinés par le Sous-Comité de coordination des programmes du système des Nations Unies qui est un organe consultatif et d'appui technique, dont le mandat général couvre les questions d'harmonisation des activités opérationnelles des Nations Unies.
46. Un comité local composé de représentants des organismes des Nations Unies et élargi aux principaux bailleurs de fonds bilatéraux et ONG sera mis en place sous la présidence du PAM. Les résumés finalisés des activités seront discutés par ce comité qui aura un rôle consultatif et dont la composition pourrait varier en fonction du secteur d'intervention et de l'activité à approuver.

### Exécution du programme

47. **Renforcement des capacités.** Le programme de pays pourra tirer avantage de l'appui technique des fonctionnaires du bureau de région du PAM pour le Sahel. Toutefois, la mise en œuvre du programme nécessitera un renforcement du bureau de pays en personnel (principalement national). L'établissement de bureaux auxiliaires à Dori (province du Séno) et Fada Gourma (Gourma) permettra d'améliorer le suivi des activités et la gestion des denrées; ces bureaux auxiliaires seront dirigés par des Volontaires des Nations Unies (VNU) et seront dotés d'équipements et de personnel d'appui adéquats.
48. Les compétences du personnel du PAM seront renforcées grâce à des stages de formation dans le domaine de la gestion des programmes, en insistant sur le suivi qualitatif des activités et les outils de planification participative. Les fonctionnaires du PAM recevront également une formation de formateur dans le domaine de la problématique hommes-femmes ainsi que de la logistique de l'aide alimentaire.
49. **Mécanismes de logistique.** Après la livraison des denrées par le PAM aux points de livraison avancés (PLA) de Ouagadougou, Dori et Fada Ngourma, un système de cogestion PAM/Secrétariat permanent aux aides du PAM (SPAP) sera appliqué. Cette cogestion impliquera une organisation conjointe des opérations de stockage, de manutention et de transport intérieur des denrées. Le PAM assurera la subvention des frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) qui seront gérés directement par le bureau de région du PAM pour le Sahel; ce dernier effectuera le paiement des transporteurs privés et autres prestataires de services. Pour pallier l'insuffisance notoire des infrastructures de stockage, l'on pourra avoir recours aux magasins de la SONAGESS et à la construction par le PAM de magasins de stockage. Le PAM procédera également à des achats locaux des produits conformément à ses règles et procédures (mil, sorgho et haricots). Aucune opération de monétisation n'est prévue.
50. **Coordination, exécution et établissement des rapports,** Au Burkina Faso, la coordination de l'assistance relève du Ministère de l'économie et des finances par l'intermédiaire de la Direction générale de la coopération qui est l'interlocuteur des sources de financement extérieur. Le programme de pays sera donc mis en œuvre sous la supervision générale de ce ministère. Un comité de coordination interministériel, présidé conjointement par le représentant du PAM et la Direction générale de la coopération, se réunira deux fois par an pour discuter des questions de politique et de mise en œuvre du programme. Outre le Ministère de l'économie et des finances, ce comité sera composé de



représentants des Ministères des affaires étrangères, de la santé, de l'éducation de base (alphabétisation), de l'agriculture, de la promotion de la femme, ainsi que des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux impliqués dans les secteurs d'intervention du programme.

51. Les plans annuels de travail seront déterminés par les services techniques provinciaux bénéficiaires en étroite collaboration avec les communautés locales; ils seront consolidés par la Direction nationale du projet. Un comité de coordination technique des activités regroupant les directeurs nationaux des projets et les principales ONG, sous la présidence du coordonateur de programme du bureau du PAM, examinera les plans de travail établis par les services techniques provinciaux bénéficiaires (santé, éducation de base, agriculture). Les questions opérationnelles seront examinées une fois par trimestre. Pour chaque activité, les détails de programmation et d'exécution technique seront précisés conjointement par le PAM et la Direction nationale du projet. Les allocations décidées par le comité de coordination technique en fonction des ressources disponibles pour l'année seront respectées; toutefois, des ajustements pourraient être apportés en cours d'exécution en fonction des résultats des différents volets/activités.
52. **Ajustement et mesures complémentaires.** Le gouvernement fournira les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la mise en oeuvre du programme. Cet apport est estimé à 2 966 327 dollars et sera complété par des contributions substantielles des différents partenaires au développement (y compris les organismes des Nations Unies) qui ont toujours manifesté un intérêt pour les secteurs d'intervention du programme de pays.
53. **Participation des bénéficiaires à la planification des activités et égalité entre les sexes.** La méthode de gestion participative qui a toujours inspiré les interventions du PAM au Burkina Faso sera poursuivie. Au niveau local, les communautés villageoises seront impliquées dès le stade de la conception et de l'élaboration des activités. Les plans de travail annuels seront définis conjointement par les structures d'encadrement et les communautés locales. Pour les activités d'alphabétisation et de développement rural, le mode d'utilisation des denrées sous forme de repas pris en commun permettra d'encourager la participation des bénéficiaires. Les actions de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle permettront d'impliquer davantage les futures mères et mères allaitantes dans la mise en oeuvre de l'activité de soins de santé primaires.
54. En ce qui concerne la participation des femmes, le bureau de pays a sensibilisé tous les partenaires aux Engagements du PAM en faveur des femmes. Le prochain cycle visera principalement à renforcer l'exécution du plan d'action élaboré par le gouvernement en faveur de la promotion de la femme, et à confier aux femmes la gestion des denrées au niveau des groupements villageois. Le PAM donnera aux femmes plus de possibilités d'obtenir des ressources. Elles seront les bénéficiaires privilégiées du programme. En effet, elles seront majoritaires dans les activités de santé et d'alphabétisation; on estime qu'environ 73 pour cent des ressources bénéficieront directement aux femmes dans le cadre de la mise en oeuvre du présent programme.
55. Afin de s'assurer que les besoins des femmes sont pris en compte, le Ministère de la promotion de la femme participera, au niveau central, aux réunions du Comité de coordination interministériel qui discutera les questions de politique et de mise en oeuvre du programme. Par ailleurs, l'étude socio-économique sur les questions liées à la problématique hommes-femmes, entreprise par le bureau du PAM en février 1998 (voir paragraphe 26), a permis de rassembler des informations qualitatives sur les besoins des femmes et leur participation dans les zones d'intervention du programme. Les recommandations concernant les actions de sensibilisation et de formation en matière d'analyse différenciée par sexe, au niveau de l'encadrement technique de terrain seront



appliquées pour améliorer la participation des femmes à toutes les prises de décisions (surtout en ce qui concerne la gestion des vivres). Le partenariat avec les ONG spécialisées dans la problématique hommes-femmes (sous forme d'appui logistique, de formation, de suivi et d'évaluation, de collecte et d'analyse des données) sera renforcé. Des contacts et échanges de données d'expérience entre groupements féminins seront favorisés en vue de créer des cadres de concertation et de faciliter le changement des comportements.

L'encadrement technique de terrain assurera la formation des groupements féminins en matière de gestion des vivres et de formulation des requêtes d'aide alimentaire.

Parallèlement, le système de collecte de données statistiques ventilées par sexe sera développé pour évaluer le taux de participation des femmes et les avantages qu'elles tireront du programme.

## Evaluation du programme

56. Les procédures habituelles en matière d'établissement des rapports seront suivies. Les directions nationales des projets établiront les rapports périodiques qui seront examinés par le personnel du bureau du PAM. Les fonctionnaires du PAM multiplieront les visites sur le terrain, auxquelles seront associées les autres organismes des Nations Unies. Des efforts seront entrepris en vue d'harmoniser autant que possible le processus d'établissement des rapports du PAM et des autres organismes co-initiateurs d'activités conjointes. Il est prévu, dans le cadre des programmes conjoints, d'élaborer des mécanismes communs de suivi-évaluation.
57. Au niveau central, le suivi de l'état d'avancement du programme sera effectué par le comité de coordination technique des activités. Des dispositions institutionnelles spécifiques et des outils de suivi simples et efficaces seront mis en place pour chaque activité. Un système de suivi-évaluation basé sur des formulaires simples de collecte des données sera installé et permettra de comparer les réalisations aux programmations, d'apprécier les progrès réalisés et de déceler les difficultés de mise en œuvre. Au niveau provincial, les VNU des bureaux auxiliaires du PAM à Dori et Fada N'Gourma et les services décentralisés du SPAP assureront la gestion conjointe des denrées. Le suivi des activités et la collecte des informations seront menés conjointement par les services techniques provinciaux de la santé, de l'alphabétisation et de l'agriculture, d'une part, et les bureaux auxiliaires du PAM, d'autre part. L'encadrement technique de terrain collectera les données qui seront utilisées par les directions nationales des projets pour l'élaboration des rapports semestriels de mise en œuvre et des rapports trimestriels sur les mouvements des denrées.
58. Outre des informations sur les intrants utilisés et les réalisations physiques, le système de suivi-évaluation tentera d'évaluer l'impact des activités sur les bénéficiaires, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire des ménages, l'état nutritionnel des populations ciblées et leurs revenus. Pour cela, des techniques de suivi qualitatif et des enquêtes de suivi par contact avec les bénéficiaires seront utilisées.
59. Les principaux indicateurs spécifiques à chaque activité seront détaillés dans les résumés. Ces indicateurs seront généralement relatifs à l'état nutritionnel des femmes et des enfants, à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, aux transferts de revenus, à la fréquentation des centres d'alphabétisation par les populations rurales et des centres sanitaires par les femmes, au nombre de personnes participant aux activités, etc. Outre ces indicateurs, d'autres critères spécifiques d'évaluation pourraient être retenus: l'efficacité du ciblage sur les pauvres, la participation communautaire, le rapport



coût-efficacité de l'aide alimentaire, le pourcentage des ressources allouées aux femmes et la part des ressources additionnelles provenant d'autres bailleurs de fonds.

60. Des évaluations internes de chaque activité seront effectuées une fois par an par le bureau de région du PAM pour le Sahel, en collaboration avec les services techniques gouvernementaux. Ces évaluations internes serviront non seulement à prendre des mesures correctives pendant l'exécution du programme, mais aussi à préparer l'évaluation à mi-parcours du programme. Le rapport d'évaluation à mi-parcours, qui sera présenté au Conseil d'administration en 2002, déterminera si les objectifs du programme peuvent être atteints et, dans le cas contraire, quelles mesures devront être prises à cet effet.
61. Un certain nombre d'études spécifiques seront entreprises, particulièrement en ce qui concerne l'impact des activités du PAM sur les filles et les femmes. Ces études permettront d'analyser la situation des femmes et de mieux cerner leur participation dans les activités. Elles permettront de prendre des dispositions en vue de mieux répondre aux besoins des femmes et de les impliquer davantage dans la gestion des activités du programme. En 2004, le programme fera l'objet d'une évaluation finale avant la préparation du deuxième programme de pays.
62. Le Directeur exécutif du PAM recommande l'approbation par le Conseil d'administration du présent programme de pays pour la période 2000–2004.





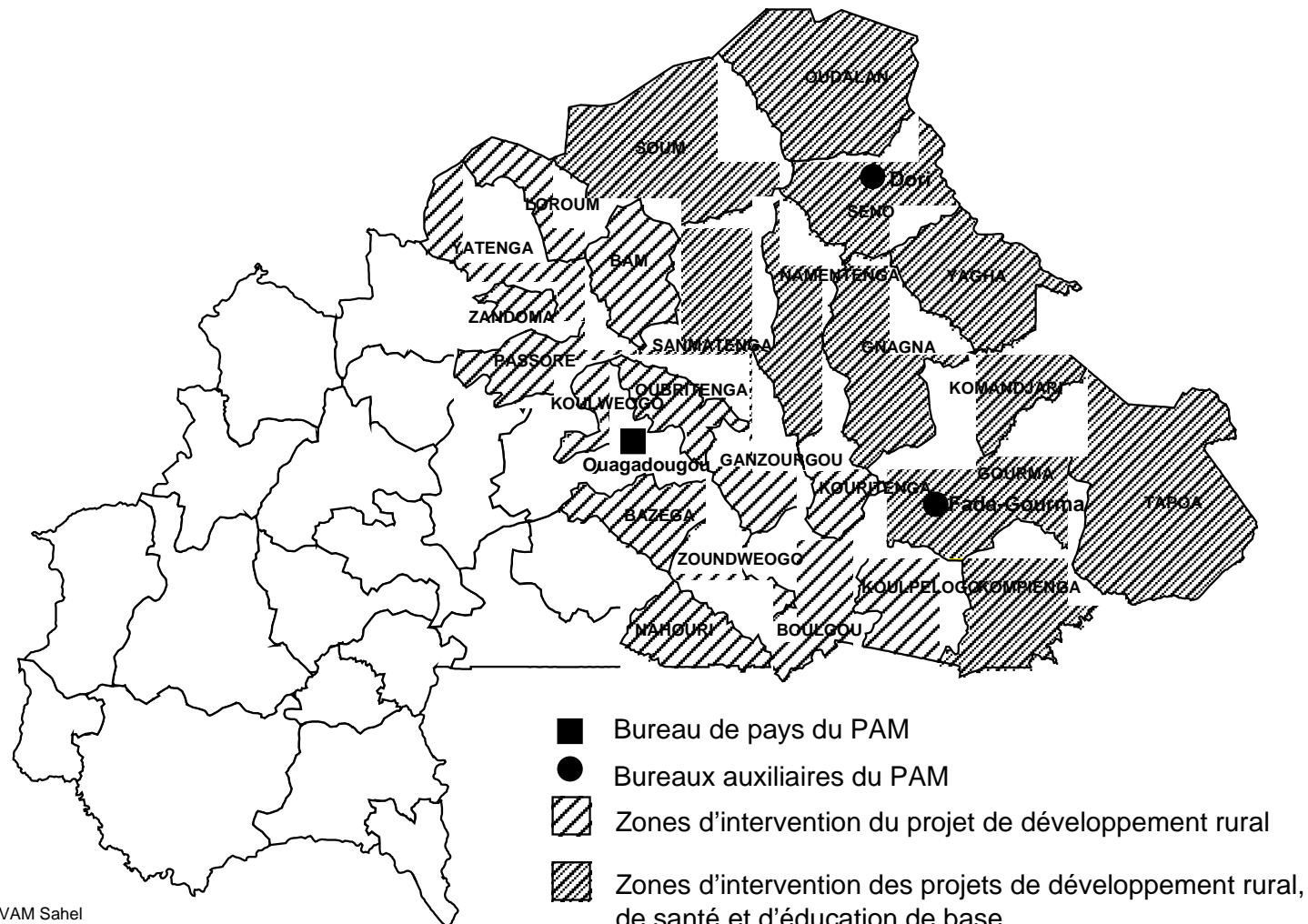
**ANNEXE I**





# BURKINA FASO

## Zones d'intervention des projets du PAM: 2000-2004

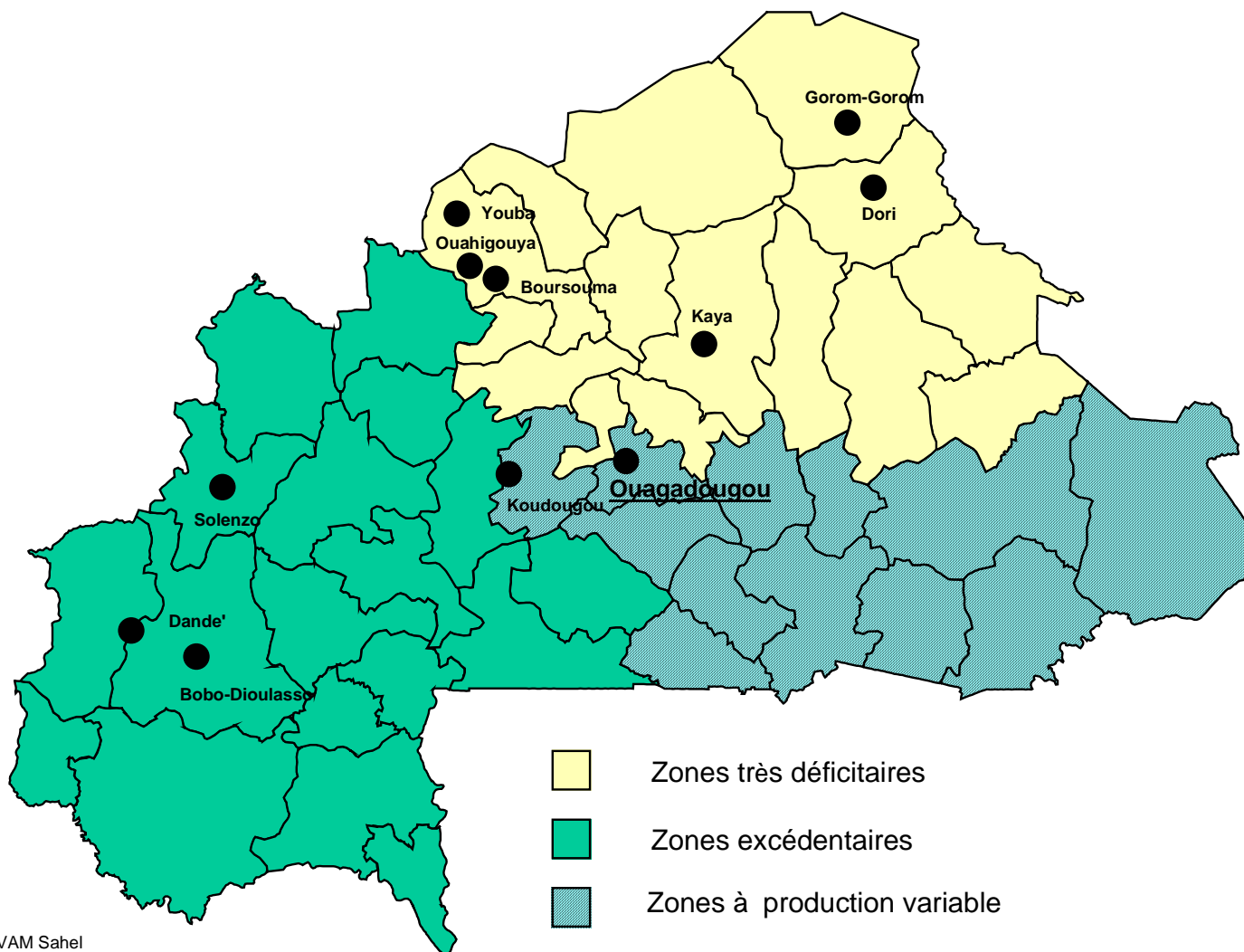


WFP/VAM Sahel

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

# BURKINA FASO

## Zones de production agricole



WFP/VAM Sahel

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## ANNEXE II

## POPULATION DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME DE PAYS

Provinces d'intervention de la santé et de l'alphabétisation	Provinces d'intervention du développement rural	Population (Estimation pour 1997)	Femmes	Femmes (%)
Gnagna	Gnagna	307 396	156 568	50,93
Gourma	Gourma	221 635	112 921	50,95
Komandjari	Komandjari	50 221	24 907	49,59
Kompienga	Kompienga	40 894	20 479	50,08
Namentenga	Namentenga	251 752	131 287	52,15
Oudalan	Oudalan	136 521	68 930	50,49
Sanmatenga	Sanmatenga	469 684	247 058	52,60
Séno	Séno	202 879	101 368	49,96
Soum	Soum	253 773	128 104	50,48
Tapoa	Tapoa	235 248	120 150	51,07
Yagha	Yagha	117 285	57 998	49,45
<b>Total</b>		<b>2 287 28</b>	<b>1 169</b>	<b>51,14</b>
	Loroum	111 710	59 031	52,84
	Yatenga	443 935	235 653	53,08
	Bam	212 291	112 409	52,95
	Passoré	272 324	146 138	53,66
	Kourwéogo	117 409	64 993	55,36
	Oubritenga	198 138	105 406	53,20
	Zonoma	111 383	60 905	54,68
	Bazèga	214 506	115 066	53,64
	Zoundwéogo	197 433	103 803	52,58
	Ganzourgou	257 707	135 779	52,69
	Kouritenga	250 729	133 265	53,15
	Boulgou	415 414	220 098	52,98
	Koulpelogo	188 760	96 296	51,02
	Nahouri	119 767	62 103	51,85
	<b>Total</b>	<b>5 398 79</b>	<b>2 820</b>	<b>52,25</b>

Note: Population totale du pays: 10 332 798 (Estimation pour 1997)  
 Femmes: 5 343 826  
 Pourcentage de femmes: 52 %



## ANNEXE III

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES DU PROGRAMME

Activité	Ressources estimatives (en tonnes)	Ressources estimatives (en millions de dollars)	Nombre de bénéficiaires par an	Part des ressources escomptées pour les femmes à la fin du programme (en millions de dollars)
Soutien aux soins de santé primaires	14 13 <sup>1</sup>	7,6 (40 %)	22 290	6,08 (80 %)
Soutien à l'éducation de base (alphabétisation)	14 18 <sup>1</sup>	7,6 (40 %)	107 530	5,7 (75 %)
Développement rural	6 31 <sup>1</sup>	3,8 (20 %)	50 285	2,09 (55 %)
<b>Total</b>	<b>34 64<sup>1</sup></b>	<b>19 (100 %)</b>	<b>180 105</b>	<b>13,87 (73 %)</b>





## ANNEXE IV

## ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

## ACTIVITÉ FONDAMENTALE NO 1: SOUTIEN AUX SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

<b>1. Nombre de bénéficiaires par an</b>					<b>22 290</b>
Enfants souffrant de malnutrition modérée					15 156
Futures mères, mères allaitantes					6 018
Enfants souffrant de malnutrition grave					558
Femmes accompagnatrices d'enfants souffrant de malnutrition grave					558
<b>2. Durée de l'assistance par an (jours)</b>					
Enfants souffrant de malnutrition modérée					240
Futures mères, mères allaitantes					180
Enfants souffrant de malnutrition sévère et leurs accompagnatrices					90
<b>3. Composition de la ration</b>	<b>Enfants souffrant de malnutrition modérée (rations individuelles) (en grammes)</b>	<b>Futures mères Mères allaitantes (rations familiales) (en grammes)</b>	<b>Enfants souffrant de malnutrition grave (rations individuelles) (en grammes)</b>	<b>Accompagnatrices des enfants souffrant de malnutrition grave (rations familiales)</b>	
Mil/sorgho	300	600	360	620	
Huile	15	20	20	20	
Haricots	40	80	50	60	
Sel	2	4	2	4	
<b>4. Quantité totale (en tonnes)</b>					
Mil/sorgho	1 778				
Huile	590				
Haricots	1 624				
Sel	147				
	<b>14 139</b>				

## ACTIVITÉ FONDAMENTALE NO 2: SOUTIEN À L'ÉDUCATION DE BASE (ALPHABÉTISATION)

<b>1. Nombre de bénéficiaires par an</b>					<b>107 530</b>
Alphabétisation initiale					59 950
Formation complémentaire de base					47 580
<b>2. Durée de l'assistance par an (jours)</b>					
Alphabétisation initiale					50
Formation complémentaire de base					21
<b>3. Composition de la ration (2 rations individuelles en grammes)</b>					
Farine de maïs ou sorgho	600				
Huile	30				
Haricots	80				



<b>ÉLÉMENTS DU PROGRAMME</b>
------------------------------

**4. Quantité totale (en tonnes)**

Farine de maïs ou sorgho	12 036
Huile	581
Haricots	1 572
	<b>14 189</b>

---

**ACTIVITÉ FONDAMENTALE NO 3: DÉVELOPPEMENT RURAL**

---

**1. Nombre de bénéficiaires par an**

Volontaires engagés dans les travaux communautaires villageois	50 285
---	--------

**2. Durée de l'assistance par an (jours)****210****3. Composition de la ration****(5 rations individuelles en grammes)**

Farine de maïs ou sorgho	1 500
Huile	75
Haricots	200

**4. Quantité totale (en tonnes)**

Farine de maïs ou sorgho	4 292
Huile	552
Haricots	1 474
	<b>6 318</b>

---



## ANNEXE V



## BUDGET OPÉRATIONNEL DU PROGRAMME DE PAYS - BURKINA FASO

Secteur	Volume (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Transport maritime (en dollars)	TIEM (en dollars)	Coût opérationnel direct (en dollars)
<b>Activité fondamentale No 1:</b>					
Soutien aux soins de santé primaires					
Mil/sorgho	11 778	2 17	1 554 69	1 884	
Huile	590	531 00	77 880	94 400	
Haricots	1 624	730 80	214 368	259 840	
Sel	147	30 87	19 404	23 332	
<b>Total partiel</b>	<b>14 139</b>	<b>3 47</b>	<b>1 866 34</b>	<b>2 262</b>	<b>7 600</b>
<b>Activité fondamentale No 2:</b>					
Soutien à l'éducation de base (alphabétisation)					
Mil/sorgho	12 036	2 22	1 588 71	1 925	
Huile	581	522 90	76 692	92 960	
Haricots	1 572	707 40	207 504	251 372	
<b>Total partiel</b>	<b>14 189</b>	<b>3 45</b>	<b>1 872 94</b>	<b>2 270</b>	<b>7 600</b>
<b>Activité fondamentale No 3:</b>					
Développement rural					
Farine maïs/sorgho	4 292	794 02	566 544	686 720	
Huile	552	496 80	72 864	89 344	
Haricots	1 474	663 30	194 568	235 840	
<b>Total partiel</b>	<b>6 318</b>	<b>1 95</b>	<b>833 976</b>	<b>1 011</b>	<b>3 800</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>34 646</b>	<b>8 88</b>	<b>4 573 21</b>	<b>5 544</b>	<b>19 000</b>